

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 16/233 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ACTANT LA PROLONGATION DE LA DUREE DE LA COMMISSION AD HOC CHARGEE DE LA PROBLEMATIQUE DE LA COMPENSATION DU COÛT DE L'INSULARITE AU BENEFICE DES RETRAITES RESIDANT EN CORSE

---

#### SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

L'An deux mille seize et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène à M. VANNI Hyacinthe  
M. GIACOBBI Paul à M. BARTOLI Paul-Marie  
Mme GUIDICELLI Maria à Mme BARTOLI Marie-France  
Mme NADIZI Françoise à Mme FILIPPI Marie-Xavière  
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique  
M. ROSSI José à Mme MURATI-CHINESI Karine  
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse  
Mme SIMEONI Marie à Mme GUISEPPI Julie  
M. TOMA Jean à Mme GRIMALDI Stéphanie.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du rapport du Président de l'Assemblée de Corse, tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

**ARTICLE 2 :**

**DECIDE** de prolonger de six mois la durée de la commission ad hoc relative à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

**ANNEXE**

Par délibération n° 16/071 AC du 14 avril 2016, notre assemblée adoptait le principe de la création d'une commission ad hoc relative à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse.

Depuis sa création la commission s'est réunie deux fois. J'ai par ailleurs tenu plusieurs réunions de concertation avec les différents acteurs concernés.

Des solutions ont d'ores et déjà été envisagées en faveur de la mobilité des retraités, telles que le principe de l'attribution aux retraités selon un seuil de revenus, d'une carte valable sur tous les transports et ouvrant droit à réduction. Sur cette base les responsables des transports aériens, maritimes, ferroviaires et urbains vont étudier différentes possibilités qu'ils présenteront prochainement à la commission.

S'agissant de l'allocation compensatoire d'insularité (ACI), des contacts ont été pris avec le cabinet de Madame Girardin, Ministre de la Fonction publique. Pour renforcer sa revendication, la commission doit dégager une position partagée sur laquelle elle s'appuiera pour engager de nouvelles négociations avec l'Etat.

D'après l'article 26 du règlement intérieur de notre assemblée voté le 12 janvier 2016, une commission ad hoc est constituée pour une durée de six mois.

L'article 2 de la délibération du 14 avril 2016 prévoyait de soumettre à l'Assemblée de Corse un rapport assorti de propositions concrètes avant la fin du semestre.

Or, en raison de l'importance du sujet, la commission n'a pas achevé ses travaux. Il est donc nécessaire qu'elle puisse les poursuivre et les mener à leurs termes jusqu'à la finalisation de ses propositions.

En conséquence je sollicite de l'Assemblée la prolongation de six mois de la durée de la commission ad hoc relative à la compensation du coût de l'insularité pour les retraités résidant en Corse.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.